

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 25°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de télécommunication mobile.

Contrats de télécommunication mobile

Avril – juin 2017

| Nom du fournisseur | Type d'appareils | Nombre de forfaits cellulaires actifs | Nombre de forfaits cellulaires en réserve | Coûts d'acquisition | Coûts de service mensuels |
|--------------------|-------------------------|---------------------------------------|---|---------------------|---------------------------|
| Rogers | Téléphones intelligents | 11 | 2 | 69,97 \$ | 1 118,70 \$ |
| Rogers | Tablette | 1 | 0 | 0 \$ | 56,10 \$ |

Renseignements complémentaires

Le nombre de forfaits cellulaires indiqués sont ceux comptabilisés au 30 juin 2017.

Le coût d'acquisition est relatif au coût des appareils acquis durant le trimestre, incluant les accessoires (étuis, piles, chargeurs etc.).

Le coût de service mensuel présente, pour le trimestre et par type d'appareil, une moyenne des coûts de service des forfaits mensuels.